

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°44 du 21 novembre 2008

TEXTE SIGNALE

ERRATUM

au décret n° 2008-944 du 12 septembre 2008 portant statut particulier de corps d'officiers de l'armement.

Du 17 novembre 2008

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM au décret n° 2008-944 du 12 septembre 2008 portant statut particulier de corps d'officiers de l'armement.

Du 17 novembre 2008

Texte modifié :

Décret n° 2008-944 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 26 ; signalé au BOC 41/2008. ; BOEM 508-33, 675.4.1, 810.1.1.3, 815.2.5) modifié.

Référence de publication : Signalé au BOC 44/2008.

Le décret n° 2008-944 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 26 ; signalé au BOC 41/2008), portant statut particulier de corps d'officiers de l'armement est modifié comme suit :

Dans l'entre-deux barres.

Au lieu de :

« *Texte abrogé :*

Décret n° 79-1135 du 27 décembre 1979 (JO du 29 décembre 1979 ; BOC, 1980, p. 258 ; BOEM 508. 33, 685. 4.1, 810. 1.13 , 815 2.5) modifié.» ;

Lire :

« *Texte modifié :*

Décret n° 79-1135 du 27 décembre 1979 (JO du 29 décembre 1979 ; BOC, 1980, p. 258 ; BOEM 332 .21.2.3, 508. 33, 685. 4.1, 810. 1.13 et 815 2.5) modifié.».